



## PRÉFET DES YVELINES

**Direction régionale et interdépartementale  
de l'Environnement et de l'Energie en Ile-de-France**

Versailles, le 13 août 2015

**Unité territoriale des Yvelines**

Nos réf. : UT78/DSPR/2015-n° **34685**

Affaire suivie par : Gautier DEROY  
gautier.deroy@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 01 39 24 89 70 – Fax : 01 30 21 54 71

**Objet : Dossier de mise en conformité de votre établissement de LIMAY (78) aux meilleures techniques disponibles (MTD)**

Monsieur le directeur,

Conformément à l'article R. 515-82 du code de l'environnement, vous m'avez transmis par courrier daté du 16 mai 2014, complété les 15 et 30 janvier 2015, votre dossier de mise en conformité ainsi que la justification de non soumission au rapport de base pour votre installation de broyage de métaux située dans la zone d'activité portuaire de Limay-Porcheville (78).

Après examen de votre dossier par l'inspection des installations classées, il apparaît que vos installations respectent les dispositions des articles mentionnés à l'article R. 515-81 et celles du premier alinéa de l'article L. 515-28.

A l'exception d'un réajustement mineur des valeurs limites d'émission de concentration en Zinc et Chrome VI dans les eaux pluviales, les prescriptions de votre arrêté préfectoral d'autorisation en vigueur ne nécessitent pas de modification pour être compatibles aux meilleures techniques disponibles (MTD) relatives à votre activité. Ce réajustement sera effectué dans un prochain arrêté préfectoral complémentaire. Dans l'attente, je vous demande de mettre en œuvre les dispositions nécessaires pour respecter les valeurs limites fixées dans les MTD pour ces paramètres.

Par ailleurs, je vous rappelle que la parution des conclusions sur les meilleures techniques disponibles au journal officiel de l'Union Européenne concernant votre rubrique principale déclenchera le réexamen des conditions d'exploitation de vos installations. Conformément à l'article R. 515-71 du code de l'environnement, vous disposerez alors d'un délai de 12 mois pour me remettre un dossier de réexamen.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma parfaite considération.

Pour le Préfet et par délégation,  
pour le directeur empêché,  
l'adjointe au chef du pôle risques  
chroniques et qualité de  
l'environnement

Irène ALFONSI

GDE  
BP5 – route de Lorguichon  
14540 Rocquancourt

Adresse postale : 35 rue de Noailles - 78000 Versailles  
[www.driee.ile-de-france.developpement-durable.fr](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.fr)



Certificat FR015650-1  
Champ de certification disponible sur :  
[www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)